

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE L'IUT DU 05 DECEMBRE 2008



Institut
Universitaire
de Technologie
Le Mont Houy
Valenciennes

Etaient présents :

- Collège enseignants : Monsieur LABRAGA, Monsieur BELLALIJ, Monsieur TABARY, Monsieur PUDLO, Madame SAUTEJEAU, Monsieur TANGHE, Monsieur THUILLEZ, Monsieur PAVONE
- Collège IATOSS : Madame MOULIN, Madame HOLLAND
- Collège Usagers : Monsieur GAÏNETDINOFF, Monsieur BIGAILLON, Monsieur ALARD, Monsieur COLLAT, Monsieur LECOCQ, Mademoiselle BERTHAUX (suppléante), Monsieur STIEVENART
- Collège des personnalités extérieures : Monsieur BRIDE, Monsieur JETTE, Monsieur NICOLAS, Monsieur FARREYROL
- Personnalités Invitées : Monsieur BRICOUT représentant Madame MAIRESSE, Monsieur HENNECART, Monsieur LEZZANI, Madame RENAUX, Monsieur GAZALET, Monsieur PETIT, Monsieur KIZABA, Monsieur DELEVAQUE, Monsieur VANDEVILLE, Monsieur VUEBAT, Monsieur CARTIGNIES, Monsieur DOGHECHE.
- Membres de Droit : Monsieur ROUZE, Directeur de l'IUT
- Ont donné pouvoir : Monsieur FRANCOIS à Monsieur FARREYROL, Monsieur COUROUBLE et Monsieur TISON à Monsieur BRIDE, Monsieur VANDERCRUYSSSEN et Monsieur GUILLAUME à Monsieur JETTE, Monsieur REMIENS à Monsieur BELLALIJ, Madame SEGARD à Madame MOULIN, Monsieur JESSUS à Monsieur GAINEDINOFF.
- Excusés : Madame MAIRESSE, Monsieur DESPRES, Monsieur WARRET, Monsieur DESLANDRE, Monsieur DEREMETZ.

Monsieur BRIDE, Président du Conseil, ouvre la séance.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 22 OCTOBRE 2008

Le compte rendu du conseil en date du 22 octobre 2008 est approuvé à l'unanimité.

2) ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DE L'IUT

Monsieur ROUZE explique que le vice Président du conseil de l'IUT (comme son Président) est une personnalité extérieure issue du monde économique.

Monsieur JETTE présente sa candidature puis quitte la salle. Les membres du conseil procèdent ensuite à l'élection à bulletins secrets.

La candidature de Monsieur JETTE recueille 21 voix + 1 abstention.

Monsieur BRIDE proclame Monsieur JETTE élu vice-président du Conseil de l'IUT.

Direction

I.U.T. / Direction
Le Mont Houy
59313 Valenciennes cedex 9

Tél: 33.(0)3.27.51.12.52
Fax 33.(0)3.27.51.12.50
iut@univ-valenciennes.fr

UNIVERSITE DE VALENCIENNES
ET DU HAINAUT - CAMBRESIS

ACADEMIE DE LILLE
MINISTERE
DE L'EDUCATION NATIONALE

3) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

(Document envoyé aux membres du conseil)

Monsieur ROUZE présente le tableau de répartition des subventions aux associations.

Adopté à l'unanimité.

4) BUDGET 2009

(Documents budgétaires envoyés aux membres du conseil)

En amont de la préparation du budget, Monsieur ROUZE fait part de la demande générale des IUT pour :

- a) Un passage au budget général intégré (intégration de la masse salariale dans le budget)
- b) L'instauration d'un dialogue de gestion : le CIPOM (Contrat Interne Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens)

Un courrier dans ce sens a été adressé à la Présidence et est en attente de réponse à ce jour, 5 décembre. Par ailleurs, il apparaît que la participation de l'apprentissage aux charges de l'établissement augmente de près de 90 000€ pour l'IUT et d'autre part que la dotation 2009 de l'IUT donné par l'Etat sera bien affectée à l'IUT.

Enfin, dans un courrier adressé à l'IUT, l'Université souhaite que la contrepartie de l'IUT de 450 000€ aux charges communes soit revue car ce montant n'est plus supportable financièrement par l'UVHC. A défaut l'université demande à l'IUT d'intégrer pour le budget 2009, la prise en charge de l'ensemble des dépenses qui lui incombent.

Monsieur ROUZE présente aux conseillers la proposition du budget 2009 de manière détaillée. Suite à la demande de l'IGAENR dans son rapport d'audit, le nombre de CR a été diminué. Le budget est désormais présenté par masse et par destination. Il expose la proposition de l'IUT de participer aux charges communes à hauteur de 500 000 € (soit + 11%)

Monsieur ROUZE donne ensuite la parole à Monsieur VANDEVILLE qui présente le budget 2009 de la Formation Continue.

A l'issue de la présentation budgétaire, Monsieur BRIDE entame la lecture d'une motion adressée à la Présidente ainsi qu'aux membres du Conseil d'Administration de l'Université. (Document remis lors de la séance et annexé à ce compte rendu)

Les membres du conseil de l'IUT expriment ensuite leur avis :

Madame SAUTEJEAU demande s'il ne serait pas préférable de ne pas voter le budget. Monsieur ROUZE répond que dans ce cas c'est l'Université qui construirait le budget pour l'IUT et que la gestion courante des affaires serait freinée.

Monsieur DOGHECHE s'interroge sur la conséquence de ne pas avoir la masse salariale intégrée dans le budget.

Monsieur ROUZE répond que dans ce cas la marge de manœuvre est plus limitée.

Monsieur CARTIGNIES remarque que la subvention de la Région pourrait être affectée à l'IUT au même titre que la DGF de l'Etat.

Après un large débat, il est procédé aux votes :

Vote de la motion

0 contre, 1 abstention, 26 pour.

La motion est adoptée.

Vote du budget 2009

0 contre, 1 abstention, 26 pour.

Le budget 2009 est adopté.

Monsieur ROUZE présente l'avis de la commission des affaires culturelles du Sénat sur le projet de loi de finance 2009 (Document remis en séance du conseil) puis rappelle qu'une pétition recueille actuellement près de 50000 signatures pour défendre le statut des IUT.

Monsieur ROUZE présente la journée nationale d'information du mardi 09 décembre et la marche vers les élus.

6) CONVENTION DE PARTENARIAT « ECOLE DES MINES DE DOUAI »

(Document distribué lors du conseil)

Il s'agit d'établir un partenariat entre les deux établissements autour de la Licence professionnelle CESI (Commerce d'Equipements et Services Industriels)

Adoptée à l'unanimité

7) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur PETIT interpelle les membres du Conseil sur les dysfonctionnements rencontrés en matière de GRH. Un ATER dans le département INFO n'a toujours pas été payé pour les heures effectuées en septembre.

Monsieur BRICOUT répond qu'un ATER ne peut être payé (et ne peut travailler) si le support n'est pas vacant mais qu'une solution sera trouvée pour régler ce cas d'espèce.

Monsieur TANGHE évoque les problèmes rencontrés par les agents qui n'ont pas leur contrat de renouvellement en temps et en heure et qui voient leur salaire suspendu.

Monsieur BRICOUT répond que ces dysfonctionnement « anormaux » ne se reproduiront plus.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur BRIDE, lève la séance à 19h00

Le Directeur,



Jean-Pierre ROUZE

Valenciennes, le 6 Décembre 2008

Marcel BRIDE

Président du conseil de l'IUT de Valenciennes

Jean pierre ROUZE

Directeur de l'IUT de Valenciennes

à

Madame la Présidente de l'UVHC

**Mesdames et Messieurs les membres du Conseil
d'administration de l'UVHC**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance du message du Conseil d'IUT réuni le 5 décembre avec pour ordre du jour principal le budget 2009 :

« Le Conseil de l'IUT de Valenciennes, réuni ce jour, s'associe au mouvement du 25 novembre « les IUT : une réussite en danger ».

Le Conseil a pris connaissance de la motion votée lors de l'Assemblée Générale du personnel de l'IUT et des délégués étudiants élus et vous la communique ci-jointe.

Le Conseil de l'IUT exprime son inquiétude profonde quant à la situation actuelle des IUT dans leur Université et de l'IUT de Valenciennes dans son Etablissement. Il souhaite que les demandes fondées des IUT soient satisfaites et notamment :

- la constitution dès 2010 d'un budget global intégré de l'IUT comprenant la masse salariale et les investissements,
- le respect des prérogatives d'ordonnateur secondaire de droit telles qu'elles restent prévues par la loi pour les IUT,
- l'élaboration d'un cadre national et de conditions favorables pour un véritable dialogue de gestion entre l'IUT et son université, dialogue qui garantisse l'autorité et l'initiative du directeur de composante.

Direction

IUT / Direction
Le Mont Houy
59313 Valenciennes cedex 9
<http://www.univ-valenciennes.fr/IUT>

Tél: +33 3 27 51 12 52
Fax +33 3 27 51 12 50
iut@univ-valenciennes.fr

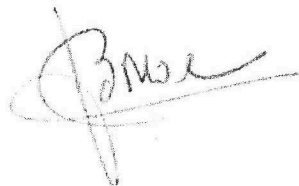
Particulièrement à Valenciennes, le Conseil souhaite que l'effort considérable de l'IUT dans la contribution aux charges communes soit reconnu par son université. Le Conseil craint notamment que l'augmentation 2009 des contributions apprentissage et de la contribution proprement dite de l'IUT ne constituent un frein pour l'apprentissage et la formation continue et ne mettent en péril la maquette pédagogique des DUT.

Le Conseil adhère à la politique de mutualisation et de répartition menée jusqu'ici par les Directeurs d'IUT et les Présidents d'Université successifs. Il craint que dès la rentrée prochaine, l'IUT ne soit amené à réduire son activité globale et notamment dans l'alternance, à l'opposé de l'ambition affichée de son Université. Il souhaite que l'IUT de Valenciennes puisse continuer à mener à bien ses missions de formation universitaire et technologique.

Pour ne pas paralyser l'activité de l'IUT, le Conseil a voté le budget proposé par son Président et son Directeur. Cependant, il demande d'une part, qu'un véritable dialogue de gestion soit ouvert et d'autre part que l'Université de Valenciennes réponde aux demandes générales de son IUT énoncées ci-dessus. « Motion votée à l'unanimité moins une abstention. »

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de notre considération distinguée.

Marcel Bride
Président de l'IUT



Jean-Pierre ROUZE
Directeur de l'IUT



Direction

IUT / Direction
Le Mont Houy
59313 Valenciennes cedex 9
<http://www.univ-valenciennes.fr/IUT>

Tél: +33 3 27 51 12 52
Fax +33 3 27 51 12 50
iut@univ-valenciennes.fr

JOURNEE DE MOBILISATION

25 novembre 2008

Motion pour le conseil d'IUT

Le nouveau système de répartition des moyens SYMPA (remplace SANREMO) part du principe qu'une université autonome et responsable (loi LRU d'août 2007) doit disposer d'un budget global (DGF et salaires des fonctionnaires) et que le "fléchage" spécifique, par le ministère, de moyens aux IUT n'est plus d'actualité (même si l'article 713.9 – ex article 33 - subsiste dans la loi du 10 Aout 2007 et que le directeur d'IUT conserve sa qualité d'ordonnateur du budget, seul ordonnateur secondaire de droit de l'université).

Ce principe semble désormais fortement ancré au ministère comme au sein de la représentation nationale (Assemblée et Sénat qui ont travaillé sur le sujet) et bien sûr au sein de la Conférence des Présidents d'Université.

Les IUT ont alerté la Ministre sur les dangers de **l'abandon brutal du fléchage des moyens aux IUT** qui entraînerait, de fait, deux conséquences :

- 1- un affaiblissement de la notion de réseau IUT (régulation nationale par la CCN, les CPN, les ACD, l'ADIUT et l'UNPIUT) et de diplôme national par la **disparité des dotations aux différents IUT** sur le territoire national,
- 2- un affaiblissement du rôle des **conseils d'IUT privés de leurs responsabilités** puisque réduits à exécuter un budget décidé par l'université et l'impossibilité dans ces conditions de conduire une politique de formation et de recherche dans leur champ de mission (formations technologiques et professionnalisantes, aménagement du territoire par le soutien aux sites décentralisés, ascenseur social).

L'Assemblée des Directeurs d'IUT (ADIUT) et l'Union des Présidents d'IUT (UNPIUT) ont, depuis le mois de juin, proposé de nombreuses pistes de travail. Ces propositions confortent, dans le cadre la loi LRU, la capacité d'action des IUT et leurs performances dans l'université rénovée. Elles démontrent la volonté des IUT d'être encore plus efficaces au sein des nouvelles universités.

L'Assemblée Générale de l'IUT de Valenciennes considère que **l'insertion dans la LRU nécessitait**

a minima la mise en place :

- d'un contrat d'objectifs et de moyens intégré au contrat quadriennal entre chaque université et l'IUT,
- d'un budget global intégré,
- de coefficients « SYMPA » adaptés aux IUT,
- d'une remise à niveau préalable des IUT sous dotés en moyens financiers et humains.

Aujourd'hui, après de nombreuses rencontres et négociations (ministère, CPU) il apparaît que les conditions ne sont pas remplies.

La réalité du terrain montre que :

- certains IUT se trouvent en conflit avec la gouvernance de l'université,
- certains IUT sont dans une situation de détérioration latente,
- certains sont dans un refus de la prise en compte de la spécificité technologique des IUT.

De plus, la CPU, contrairement à ces engagements, ne poursuit pas le dialogue avec l'ADIUT.

Malgré les nombreuses initiatives de l'ADIUT et de l'UNPIUT, malgré le soutien des organisations professionnelles :

- aucune des garanties demandées pour permettre l'abandon du fléchage des moyens n'a été obtenue,
- le dialogue avec la CPU est interrompu depuis plusieurs semaines,
- le ministère ne s'implique pas pour faire émerger une solution.

Les IUT avec les spécificités qui sont les leurs sont donc clairement menacés de disparition à partir du 1^{er} janvier 2009.

Cette situation est inacceptable, l'Assemblée affirme que, comme l'ensemble des IUT, l'IUT de Valenciennes :

- veut continuer à porter l'ambition des formations technologiques universitaires,
- demande immédiatement le maintien du fléchage des moyens ou de véritables garanties pour que le réseau des IUT existe dans les universités autonomes.